



## Fiche-action n°4 : Soutenir les projets structurant l'attractivité touristique de notre territoire

<b>LEADER 2014-2020</b>	<b>Pays de Saintonge Romane</b>	
<b>ACTION</b>	<b>N°4</b>	<b>PATRIMOINES ET CULTURE</b> <b>Soutenir les projets structurant l'attractivité touristique de notre territoire</b>
<b>SOUS-MESURE</b>	19.2 : Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement (SLD)	
<b>DATE D'EFFET</b>	23/01/20	
<b>1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION</b>		
<b>a) Objectifs stratégiques et opérationnels</b>		
<p><u>Objectifs stratégiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• valoriser, animer et rendre accessible le patrimoine bâti et naturel (fleuve Charente, patrimoine gallo-romain, roman, vallées, paysages de la vigne, trame verte et bleue)</li> <li>• développer une offre attrayante (contenu, communication, nouvelles technologies, médiation, accessibilité)</li> <li>• favoriser la mise en réseau des acteurs par la recherche de complémentarité</li> </ul> <p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer la connaissance des acteurs du territoire</li> <li>• insérer l'offre et les animations dans une logique globale, contemporaine et affirmée <ul style="list-style-type: none"> <li>○ maillage autour de pôles structurants à définir</li> <li>○ harmoniser/mutualiser la communication</li> </ul> </li> <li>• soutenir les investissements structurant l'attractivité touristique</li> </ul>		
<b>b) Effets attendus</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• faire émerger le projet de « parcours d'interprétation de l'aqueduc gallo-romain » comme projet structurant pour le territoire et dans le temps</li> <li>• accompagner des projets innovants à l'échelle du territoire</li> <li>• mutualiser l'expérience de labellisation de sites ruraux et faire des liens entre les différents sites labellisés du territoire (Villages de pierres et d'eau)</li> </ul>		
<b>2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>		
<p>Réhabiliter ou restaurer des éléments patrimoniaux et paysagers en lien avec l'attractivité touristique du territoire. Favoriser le développement touristique.</p>		
<b>3. TYPE DE SOUTIEN</b>		
Subvention		
<b>4. LIENS AVEC D'AUTRES RÉGLEMENTATIONS</b>		
Décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses		



dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020

Arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020.

## 5. BENEFICIAIRES

Publics : collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats mixtes

Privés : PME, associations

## 6. COUTS ADMISSIBLES

- travaux de construction, de rénovation ou d'extension de locaux ou de bâtiments (gros œuvre et second œuvre)
- achats de matériaux
- petits équipements dont informatiques neufs
- dépenses liées à la mise aux normes (si ce n'est pas le seul objectif de l'opération)
- desserte et aménagements extérieurs
- dépenses de signalétique et de communication
- prestations de conseil, accompagnement pour la mise en œuvre des stratégies numériques de communication et de marketing touristique
- les dépenses liées aux études et frais d'expert
- conception d'outils d'interprétation et/ médiation
- prestations facturées, fournitures, matériels, déplacements, hébergements
- pour les projets de circuits de randonnées : Dépenses éligibles retenues : signalétique et infrastructure propre au cheminement avec un plafond FEADER de 20 000 €

## 7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- uniquement pour les projets de construction et sur demande du comité de programmation : le projet doit s'inscrire en cohérence avec la stratégie et les objectifs du SCoT (le Vice-président en charge de la commission « SCoT-Urbanisme » du Pays de Saintonge Romane émettra un avis sur la base de l'instruction par le chargé de missions concerné)
- l'opération doit s'inscrire dans une réflexion intercommunale, à minima (le Vice-président en charge de la commission « Culture, Patrimoine et Tourisme » du Pays de Saintonge Romane émettra un avis sur la base de l'instruction par le chargé de missions concerné)
- les projets soutenus seront :
  - ancrés autour des sites emblématiques suivants :
    - le Gallo-Romain dont l'amphithéâtre et l'Aqueduc
    - les églises et Abbayes romanes
    - le fleuve Charente (aménagement et équipements)
    - les vallées du Coran, de la Seugne, de l'Arnoult et de la Charente
    - le vignoble de Cognac
    - le pôle Pierre de Port d'Envaux et de Crazannes
  - ou en lien avec la trame verte et bleue.
- pour les sentiers et circuits, garantie de pérennité par une inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ou par l'inscription dans des stratégies coordonnées à l'échelle de grands itinéraires communautaires, départementaux, régionaux ou inter-régionaux (le Vice-président en charge de la commission « Culture, Patrimoine et Tourisme » du Pays de Saintonge Romane émettra un avis sur la base de l'instruction par le chargé de missions

concerné)

- 

## 8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Les critères de sélection suivants doivent être respectés :

- projet innovant
- projet met en œuvre d'une communication attrayante
- projet coordonné avec l'office de tourisme de pôle et en réseau avec les acteurs
- recherche de co-financement

Les projets qui sont en lien avec les autres axes du programme pourront bénéficier d'une bonification conformément à la grille de sélection du GAL.

## 9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximum d'aides publiques sous réserve de l'application d'un régime d'Etat plus contraignant ou d'une réglementation nationale plus contraignante :

- maîtres d'ouvrages publics : 100 %
- maîtres d'ouvrages privés : 80 %

Taux de co-financement FEADER à 80 %

Pour les projets de circuits de randonnées : Dépenses éligibles retenues : signalétique et infrastructure propre au cheminement

## 10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Suivi

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	6
Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	47 000 €
Réalisation	Montant moyen de dépense publique par dossier	230 000 €
Résultats	Nombre d'emplois créés, maintenus	5
Résultats	accroissement de la fréquentation touristique	20 000 visiteurs